

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

*
Ancienne Gare - Place Faure-Marchand
17390 LA TREMBLADE

*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017

AFFICHÉ LE 19 DÉCEMBRE 2017

CS-171214-7

REÇU

20 DEC. 2017

S/P ROCHEFORT

Nombre de membres :

- En exercice : 14
- Présents : 14
- Absents : 00
- Pouvoirs : 00

CS-171214-7 CHOIX DU MODE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DES PORTS

L'an deux mil dix-sept, le quatorze décembre à huit heures trente, Le Comité syndical dûment convoqué le sept décembre deux mille dix-sept s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

LES PRÉSENTS :

LES MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL :

- M. Jean-Pierre TALLIEU (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. François PATSOURIS (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Michel PRIOUZEAU (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Vincent BARRAUD (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Noël Vincent GRIOLET (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Gilles SALLAFRANQUE (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Roger GUILLAUD (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Jacques LYS (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Dominique TONNAY (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Mickaël VALLET (T) Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- M. Maurice Claude DESHAYES (T) Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- Mme. Fabienne AUCOUTURIER (T) Conseil départemental
- Mme. Marie-Pierre QUENTIN (T) Conseil départemental
- M. Pascal FERCHAUD (T) Conseil départemental

AUTRES QUE LES MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL :

- Mme Christine PEREZ Comptable public de Royan
- M. Pierre-Yves CHEVALIER Conseil départemental - Direction MER
- M. Guillaume METAYER Conseil départemental - Direction MER
- M. Joël BARREAU DGS - Communauté de Communes Marennes
- M. Bernard TRANCHANT DGS - Communes de Marennes
- Mme Catherine GUEYDAN DGS - CARA
- M. Laurent PIQUET Directeur des Finances - CARA
- Mme Patricia PAGES Chef du service Affaires générales - CARA

o o o o

Secrétaire de séance : GUILLAUD Roger

o o o o

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE L'ESTUAIRE
DE LA SEUDRE
COMITÉ SYNDICAL DU 14 DÉCEMBRE 2017**

CS-171214-7 CHOIX DU MODE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DES PORTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°17-2331-DRCTE-BCL en date du 23 novembre 2017 autorisant la création du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Vu les statuts du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Considérant que les ports relevant de la compétence du syndicat mixte sont des services publics à caractère industriel et commercial en tant qu'ils répondent aux critères jurisprudentiels en la matière,

Considérant l'unicité de l'objet du syndicat mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Considérant que les collectivités territoriales et leurs groupements disposent de la liberté du choix du mode de gestion pour exploiter leurs services publics, cette liberté de choix du mode de gestion découlant du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales,

Considérant le choix offert au syndicat mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre de gérer soit directement le service soit d'en confier la gestion à un tiers par le biais d'une convention de délégation de service public,

Considérant l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2017 portant la création du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre,

Considérant la délibération de la Commission Permanente du Département n°2017-06-54 du 23 juin 2017, modifiée par la délibération n°2017-09-142 du 25 septembre 2017, approuvant la convention de transfert de compétence du Département de la Charente-Maritime au Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'opter pour la gestion et l'exploitation en direct des ports relevant de sa compétence,
- d'autoriser le Président à signer tous documents permettant l'application de cette décision.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

Le Président du Syndicat Mixte
des ports de l'Estuaire de la Seudre,

SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE

PLACE FAURE-MARCHAND
17390 LA TREBLADE

Jean-Pierre TALLIEU